MAP / AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 695 DU 04 NOVEMBRE 2026 portant nomination de monsieur **Damien MAMA** en qualité de Ministre, Secrétaire permanent du Comité national de pilotage des pôles de développement territorial.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-633 du 07 octobre 2026 portant création et organisation de pôles de développement territorial en République du Bénin ;

sur proposition du Président de la République,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Damien MAMA** est nommé Ministre, Secrétaire permanent du Comité national de pilotage des pôles de développement territorial.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 1 ; AN 1 ; CS 1 ; CC 1 ; CES 1 ; C.COM 1 ; HAAC 1 ; HCJ 1 ; MINISTERES 24 ; SGG 1 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.